



**CTL reconvoqué le 8 2 2017**

Monsieur le Président du CTL,

Lors du CTL du 26 janvier 2017, les organisations syndicales ont émis un vote unanime contre votre projet d'expérimenter un accueil sur rendez-vous dans les SIP de Saint Malo et Fougères.

FO DGFIP35 a largement démontré lors de ce CTL que le mille-feuilles d'accueils institué allait créer plus de problèmes qu'il n'en résoudrait.

Vous n'abandonnez pas votre projet et reconvoquez un CTL le 8 février avec les mêmes documents préparatoires, donc sur les mêmes bases. Vous précisez seulement que le lancement de l'expérimentation est différé au 1<sup>er</sup> juin pour le SIP de Saint Malo (ceci en fait suite à signature massive de pétition par les agents concernés) et promettez que l'accueil classique sans rendez-vous n'est pas remis en cause.

L'instauration de l'accueil sur rendez-vous a bien pour but caché de différer l'accueil physique en raison de sous-effectif et de forte affluence ( vous l'écrivez dans le document préparatoire au CHS-CT du 25 janvier sur le sujet). L'appel préalable systématique du SIP vers le contribuable avant le rendez-vous sera une charge supplémentaire pour les services en sous-effectif, du temps en moins consacré à l'accueil sans rendez-vous.

**Constatant que l'accueil sur rendez-vous augmenterait les problèmes de l'accueil, que vous n'avez pas voulu l'entendre lors du CTL du 26 janvier,**

✓ FO DGFIP35 vous redemande d'abandonner le projet et d'affecter dans ces SIP comme dans tous les postes et services de la DRFiP les emplois nécessaires à la garantie d'un service public de proximité et de qualité.

**✓ FO DGFIP35 NE PARTICIPERA PAS AU CTL RECONVOQUE LE 8 FEVRIER SUR LE SUJET.**

Croyez, Monsieur le Président à l'attachement de FO DGFIP35 à un service public de proximité accessible à tous.